



**Rubrique:** Faillites

**Sous-rubrique:** Etat de collocation et inventaire

**Date de publication:** SHAB 08.12.2020

**Publications supplémentaires:** KABGE 08.12.2020

**Numéro de publication:** KK04-0000016248

**Entité de publication**

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, 1211 Genève 6

## **Etat de collocation et inventaire EINER ENERGY SÀRL, SENNINGERBERG, LUXEMBOURG, SUCCURSALE DE GENÈVE**

**Débiteurs:**

EINER ENERGY SÀRL, SENNINGERBERG, LUXEMBOURG, SUCCURSALE DE GENÈVE

CHE-115.934.113

Rue de Saint-Léger 2

1205 Genève

**Remarques juridiques:**

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse devant le tribunal du lieu de la faillite, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.

Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

**Délai de dépôt de l'état de collocation:** 20 jours

**Fin du délai:** 28.12.2020

**Délai de contestation de l'inventaire:** 10 jours

**Fin du délai:** 18.12.2020

**Lieu de dépôt des documents:**

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, P.O.B. 1211 Genève 6

**Remarques:**

Pour tout renseignement:

Groupe 4 + 41 22 3888938

F20171021

But :

réaliser toutes opérations se rapportant à la prise de participation dans toute entreprise, ainsi qu'administration, gestion, contrôle et développement de ces participations; employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un

portefeuille se composant de titres et brevets, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets; accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la société; réaliser toutes opérations afférant au commerce international de fuel, essence, kérosène, diesel, bio-diesel, naphta et tout autre produit pétrolier distillé, gaz naturel liquéfié; emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Un/des bien/s porté/s à l'inventaire fait/font l'objet de revendication en propriété de tiers. Le délai pour contester la revendication et requérir la cession des droits de la masse est de 20 jours dès la présente publication.